

François-Xavier ROYET
 NOTAIRE
 1, Rue François Mignotte
 21700 NUITS ST GEORGES

L'an MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE,
 Le *premier* juin
 Maître François-Xavier ROYET, Notaire à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), soussigné,
 A reçu le présent acte authentique entre les parties ci-après désignées:

DROIT DE TIMBRE DANS L'ÉTAT
 AUTORISATION DU 15 SEPTEMBRE 1988

IDENTIFICATION

Mademoiselle Colette Marie-Thérèse GROS, vigneronne, demeurant à Vosne-Romanée (Côte d'Or), rue de la Montagne, célibataire.
 Née à Vosne-Romanée, le 4 juin 1935.

"Donateur"

I - Madame Anne Françoise Monique GROS, viticulteur, demeurant à Pommard (Côte d'Or), route d'Ivry, épouse de Monsieur François Marie PARENT.
 Née à Dijon, le 30 janvier 1957.

Mariée à la mairie de Vosne-Romanée, le 26 novembre 1976.

Soumise au régime de la communauté réduite aux acquêts, aux termes d'un contrat reçu par Me Charles ROYET, prédécesseur immédiat du notaire soussigné, le 25 novembre 1976.

Agissant, savoir :

1° En son nom personnel.

2°- Au nom et comme administratrice légale de Mathias Jean-Jacques Louis Maxime PARENT, son fils légitime, mineur comme étant né à Dijon, le 30 mai 1990, domicilié de fait et de droit à Pommard, chez ses père et mère.

II - Madame Anne Georgette Marie Louise GROS, viticulteur, demeurant à Chorey-les-Beaune (Côte d'Or), 5 rue Alexandre Tollot, célibataire.

Née à Dijon, le 10 avril 1966.

Et Monsieur Jean-Paul TOLLOT, viticulteur, demeurant à Chorey-les-Beaune, 5 rue Alexandre Tollot, célibataire.

Agissant, savoir :

1° Madame Anne GROS : en son nom personnel.

2° Madame Anne GROS et Monsieur Jean-Paul TOLLOT :

Au nom et comme administrateurs légaux de leurs deux enfants naturels :

1°) Julie Louise Marine TOLLOT, leur fille mineure, comme étant née à Dijon, le 19 octobre 1991, domiciliée de fait et de droit à Chorey-les-Beaune, 5 rue Alexandre Tollot, chez ses père et mère.

2°) Paul Jack François TOLLOT, leur fils mineur, comme étant né à Beaune, le 21 mars 1994, domicilié de fait et de droit à Chorey-les-Beaune, 5 rue Alexandre Tollot, chez ses père et mère.

Enregistré à BEAUNE
 le 15 JUN 1995
 Beau 380 F° 66 Case 5

Reçu Une million sept cent quatre vingt cinq mille quatre cent cinquante Sept francs

Florence VILLOT

[Signature]

C.C.

APG

SPT

[Signature]

[Signature]
 AGH

III - Monsieur Michel Louis Joseph GROS, viticulteur, demeurant à Vosne-Romanée (Côte d'Or), célibataire.

Et Madame Michèle DELARBRE, demeurant à Vosne-Romanée, célibataire.

Agissant au nom et comme administrateurs légaux de leurs trois enfants naturels :

→ 1°) Pierre Georges GROS, leur fils, mineur comme étant né à Chenôve, le 15 août 1990, domicilié de fait et de droit à Vosne-Romanée, chez ses père et mère.

→ 2°) Louis Gustave GROS, leur fils, mineur comme étant né à Chenôve, le 15 avril 1992, domicilié de fait et de droit à Vosne-Romanée, chez ses père et mère.

→ 3°) Simon Augustin GROS, leur fils, mineur comme étant né à Chenôve, le 14 juin 1994, domicilié de fait et de droit à Vosne-Romanée, chez ses père et mère.

IV - Monsieur Bernard Denis Marie GROS, viticulteur, demeurant à Vosne-Romanée (Côte d'Or), époux de Madame Martine BALVAY.

Agissant au nom et comme administrateur légal de ses deux enfants légitimes :

1°) Elodie Marie Yvonne GROS, fille, mineure comme étant née à Dijon, le 28 mars 1985, domiciliée de fait et de droit à Vosne-Romanée, chez ses père et sa mère.

→ 2°) Vincent Jean Louis GROS, son fils légitime, mineur comme étant né à Dijon, le 28 avril 1987, domicilié de fait et de droit à Vosne-Romanée, chez ses père et mère.

"Donataires"

EXPOSE

DOCUMENTS D'ARPENTAGE

Pour arriver à la présente donation, les parties ont demandé à Monsieur Michel GARNIER, Géomètre expert à Nuits-Saint-Georges, de procéder aux divisions de propriétés suivantes :

1° L'immeuble sis sur la commune de Flagey-Echézeaux, cadastré section D n° 559, lieudit LES LOACHAUSSES, de quatre vingt onze ares sept centiares, a été divisé en :

- n° 774, de vingt six ares cinquante quatre centiares,

- n° 775, de quaranté neuf ares soixante dix huit centiares,

- n° 776, de quatorze ares soixante quinze centiares.

C. G. BE
 APG SPT
 Cd. AG H. 2

Cette division est intervenue suivant document d'arpentage n° 233 W, en date à Beaune du 18 mai 1995, dressé par Monsieur Michel GARNIER, Géomètre expert à Nuits-Saint-Georges.

2° L'immeuble sis sur la commune de Vosne-Romanée, cadastré section AN n° 177, lieudit LES VERROILLES OU RICHEBOURGS, de quarante sept ares dix neuf centiares, a été divisé en :

- n° 259, de huit ares quarante sept centiares,
- n° 260, de vingt ares soixante douze centiares,
- n° 261, de dix huit ares, restant appartenir à la donatrice.

Cette division est intervenue suivant document d'arpentage n° 246 B, en date à Beaune, du 18 mai 1995, dressé par Monsieur Michel GARNIER, Géomètre-Expert susnommé.

3° L'immeuble sis sur la commune de Vougeot, cadastré section A n° 320, lieudit CLOS DE VOUGEOT, de soixante dix sept ares quatre vingt cinq centiares, a été divisé en :

- n° 437, de dix ares vingt deux centiares,
- n° 438, de treize ares soixante sept centiares,
- n° 439, de cinquante trois ares quatre vingt seize centiares.

Cette division est intervenue suivant document d'arpentage n° 67 F, en date à Beaune, du 18 mai 1995, dressé par Monsieur Michel GARNIER, Géomètre-Expert susnommé.

CET EXPOSE TERMINE, il est passé à la donation faisant l'objet des présentes.

DONATION ENTRE VIFS

La donatrice fait, par ces présentes, donation entre vifs, savoir :

I - A Madame PARENT née GROS, qui accepte,
De LA NUE-PROPRIETE des biens suivants, pour y réunir l'usufruit au jour du décès de la donatrice :

- Commune de VOUGEOT -

1°) Une vigne cadastrée section A n° 439, lieudit LE CLOS DE VOUGEOT, pour cinquante trois ares quatre vingt seize centiares, évaluée en pleine propriété à la somme de Deux millions six cent quarante sept mille six cents francs. 2.647.600,00

Moins l'usufruit réservé par la donatrice d'une valeur de 3/10 èmes, soit : 794.280,00

Valeur en nue-propriété du bien donné : 1.853.320,00

=====

C.G. BG MB
RPPG SPT Col. AG JL

Etant ici précisé que la cave située sous la dite vigne appartient à la Société "LES AMIS DU CHATEAU DU CLOS DE VOUGEOT".

II - A Mathias PARENT, ce qui est accepté par Madame PARENT née GROS, sa mère, administratrice légale.

De LA NUE-PROPRIETE des biens suivants, pour y réunir l'usufruit au jour du décès de la donatrice :

- Commune de FLAGEY-ECHEZEUX -

2°) Une vigne cadastrée section D n° 775, lieudit LES LOËCHAUSSES, pour quarante neuf ares soixante dix huit centiares, évaluée en pleine propriété à la somme de Six cent cinquante et un mille trois cents francs. 651.300,00

3°) Une vigne cadastrée section D n° 181, lieudit LES ECHEZEUX DU DESSUS, pour trois ares quarante cinq centiares, évaluée Cent vingt quatre mille cent trente francs. 124.130,00

Total des biens donnés : Sept cent soixante quinze mille quatre cent trente francs. 775.430,00

Moins l'usufruit réservé par la donatrice d'une valeur de 3/10 èmes, soit : 232.629,00
Valeur en nue-propriété du bien donné : 542.801,00
=====

III - A Madame Anne GROS, qui accepte :

De LA NUE-PROPRIETE des biens suivants, pour y réunir l'usufruit au jour du décès de la donatrice :

- Commune de FLAGEY-ECHEZEUX -

4°) Une vigne cadastrée section D n° 93, lieudit LES GRANDS ECHEZEUX, pour trente six ares soixante deux centiares, évaluée Deux millions trois cent trente cinq mille huit cents francs. 2.335.800,00

Moins l'usufruit réservé par la donatrice d'une valeur de 3/10 èmes, soit : 700.740,00
Valeur en nue-propriété du bien donné : 1.635.060,00
=====

IV - A Julie TOLLOT, ce qui est accepté par Madame Anne GROS et Monsieur Jean-Paul TOLLOT, ses père et mère.

De LA NUE-PROPRIETE des biens suivants, pour y réunir l'usufruit au jour du décès de la donatrice :

C. G. B. S. P. T.
JPG 3PT

AG H
4

- Commune de FLAGEY-ECHEZEUX -

5°) Une vigne cadastrée section D n° 177, lieudit LES CRUOTS OU VIGNES BLANCHES, pour deux ares cinquante centiares, évaluée en pleine propriété à la somme de Cinquante sept mille deux cent quarante francs. 57.240,00

6°) Une vigne cadastrée section D n° 178, lieudit LES LOËCHAUSSES, pour trente quatre ares quatre vingts centiares, évaluée Quatre cent cinquante cinq mille trois cent trente francs. 455.330,00

Total des biens donnés : Cinq cent douze mille cinq cent soixante dix francs. 512.570,00

Moins l'usufruit réservé par la donatrice d'une valeur de 3/10 èmes, soit : 153.771,00

Valeur en nue-propriété des biens donnés : 358.799,00

V - A Paul TOLLOT, ce qui est accepté par Madame Anne GROS et Monsieur Jean-Paul TOLLOT, ses père et mère.

De LA NUE-PROPRIETE des biens suivants, pour y réunir l'usufruit au jour du décès de la donatrice :

- Commune de VOSNE-ROMANEE -

7°) Une vigne cadastrée section AI n° 1, lieudit LA CROIX BLANCHE, pour trente et un ares trente huit centiares, évaluée Soixante et un mille cinq cents francs. 61.500,00

8°) Une vigne cadastrée section AK n° 125, lieudit AUX COMMUNES, pour trente ares quarante cinq centiares, évaluée Trois cent soixante treize mille cinq cents francs. 373.500,00

- Commune de FLAGEY-ECHEZEUX -

9°) Une vigne cadastrée section D n° 776, lieudit LES LOËCHAUSSES, pour quatorze ares soixante quinze centiares, évaluée Cent quatre vingt douze mille neuf cent quatre vingt dix francs. 192.990,00

Total des biens donnés : Six cent vingt sept mille neuf cent quatre vingt dix francs. 627.990,00

Moins l'usufruit réservé par la donatrice d'une valeur de 3/10 èmes, soit : 188.397,00

Valeur en nue-propriété des biens donnés : Quatre cent trente neuf mille cinq cent quatre vingt treize francs 439.593,00

C. G. B. 
 APG 3PT  AG 

VI - A Pierre GROS, ce qui est accepté par Monsieur Michel GROS et Madame Michèle DELARBRE, ses père et mère.

De LA NUE-PROPRIETE des biens suivants, pour y réunir l'usufruit au jour du décès de la donatrice :

- Commune de VOSNE-ROMANEE -

10°) Une vigne cadastrée section AN n° 260, lieudit LES VERROILLES OU RICHEBOURGS, pour vingt ares soixante douze centiares, évaluée Un million deux cent quatre vingt mille neuf cent quatre vingt dix francs. 1.280.990,00

Moins l'usufruit réservé par la donatrice d'une valeur de 3/10 èmes, soit 384.297,00

Valeur en nue-propiété des biens donnés : 896.693,00
=====

VII - A Louis GROS, ce qui est accepté par Monsieur Michel GROS et Madame Michèle DELARBRE, ses père et mère.

De LA NUE-PROPRIETE des biens suivants, pour y réunir l'usufruit au jour du décès de la donatrice :

- Commune de FLAGEY-ECHEZEAX -

11°) Une vigne d'une superficie de trente sept ares soixante centiares, cadastrée au lieudit LES LOËCHAUSSES, savoir :

- section D n° 184, pour un are trente cinq centiares,

- section D n° 558, pour neuf ares soixante et onze centiares,

- section D n° 774, pour vingt six ares cinquante quatre centiares.

Ladite vigne évaluée Quatre cent trente neuf mille francs. 439.000,00

- Commune de BONCOURT-LE-BOIS -

12°) Une vigne cadastrée section A n° 176, lieudit GLAPIGNY PONCEY, pour quinze ares quarante et un centiares, évaluée Vingt et un mille six cents francs. 21.600,00

Total des biens donnés : Quatre cent soixante mille six cents francs. 460.600,00

Moins l'usufruit réservé par la donatrice d'une valeur de 3/10 èmes, soit 138.180,00

Valeur en nue-propiété du bien donné : 322.420,00
=====

C. G. BO
APPG SPT

Col. AG

J

VIII - A Simon GROS, ce qui est accepté par Monsieur Michel GROS et Madame Michèle DELARBRE, ses père et mère.

De LA NUE-PROPRIETE des biens suivants, pour y réunir l'usufruit au jour du décès de la donatrice :

- Commune de VOSNE-ROMANEE -

13°) Une vigne cadastrée section AN n° 240, lieudit LES VERROILLES OU RICHEBOURGS, pour douze ares vingt quatre centiares, évaluée Sept cent soixante douze mille cent cinquante francs. 772.150,00

14°) Une vigne cadastrée section AN n° 259, lieudit LES VERROILLES OU RICHEBOURGS, pour huit ares quarante sept centiares, évaluée Cinq cent trente quatre mille trois cent vingt francs. 534.320,00

Total des biens donnés : Un million trois cent six mille quatre cent soixante dix francs. 1.306.470,00

Moins l'usufruit réservé par la donatrice d'une valeur de 3/10 èmes, soit 391.941,00

Valeur en nue-propriété des biens